

La Messagerie d'Ézanville

n° 2 / février 2021



Le service "Espaces verts" embellit votre cadre de vie



11 janvier - Eric Battaglia, Maire d'Ézanville, accompagné de son adjointe en charge des affaires sociales et des Seniors, Sonia Saretto, est venu présenter ses vœux aux habitants de la résidence Les Cèdres. Un moment d'écoute, d'échange et de convivialité dans le respect des mesures de distanciation sociale et des gestes barrières.



Chères Ézanvilloises, chers Ézanvillois,

Le Val d'Oise fait partie des départements de France où la situation sanitaire s'est fortement dégradée ces dernières semaines.

Je compte sur vous tous pour une application rigoureuse du port du masque et du respect des gestes barrières. Sur la commune, nous avons fort heureusement très peu de cas mais nous devons rester extrêmement vigilants. À l'heure où j'écris cet édito, je ne connais pas encore les nouvelles dispositions que va prendre le gouvernement mais seules les installations extérieures du stade seront à la disposition des sportifs.

Concernant la campagne de vaccination, dès que nous avons reçu les consignes de l'ARS et la confirmation de l'ouverture de 3 centres à proximité, nous avons augmenté les effectifs du CCAS afin de limiter l'attente au téléphone et de faciliter la prise de rendez-vous des plus de 75 ans. Malheureusement, après 3 jours, nous avons été informés de la rupture de vaccin et de la suspension de la prise de rendez-vous. Nous vous tiendrons bien entendu informés via nos panneaux électroniques et via le site internet de la commune et les personnes qui sont en attente seront contactées en priorité.

Nos travaux à la CAPV avancent et j'ai approuvé le lancement et les modalités d'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce plan est une démarche de développement durable stratégique et opérationnelle qui doit contribuer sur le territoire à maîtriser les consommations énergétiques, réduire les émissions de gaz à effet de serre, développer la production d'énergie renouvelable et de récupération, améliorer et préserver la qualité

de l'air, et s'adapter au changement climatique. La population sera informée et consultée tout au long du processus.

Autre dossier en cours au sein de la CAPV, le Plan de Protection du Bruit et de l'Environnement (PPBE). Le PPBE définit les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes. Ce dispositif vise une approche globale dans la lutte contre le bruit, en assurant une cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, déplacement, prévention des nuisances...).

D'autre part et contrairement à ce que vous avez pu lire dans la précédente Messagerie d'Ézanville, je tenais à préciser que la décision d'organiser des réunions avec les groupes d'opposition régulièrement pour évoquer les sujets vient de ma seule initiative et non d'un groupe qui revendique cette idée. D'ailleurs, je vais certainement être plus prudent dans mes annonces, en effet, tout est aussitôt repris sur des tribunes par des annonces trop hâtives et même déformées.

Avec tout mon dévouement,

Eric BATTAGLIA





DOSSIER
////////////////

COVID-19 : 3 centres de vaccination au sein de la Communauté de Communes

Une campagne de vaccination COVID-19 est initiée par l'Agence Régionale de la Santé et le Préfet du Val d'Oise, et pilotée sur le territoire par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (C.A.P.V.).

DERNIÈRE MINUTE

À l'heure où cette revue est sous presse, en raison d'une très forte demande et d'un stock limité de vaccins fournis par l'État suivant la dotation de l'Union Européenne, les 3 centres de vaccination ne sont plus en mesure, à ce jour, de vous proposer de rendez-vous, que ce soit par le site www.keldoc.com ou par téléphone. Nous communiquerons dès que de nouvelles disponibilités seront ouvertes. Restez informés en consultant régulièrement le site et la page Facebook de notre commune, ainsi que le site www.keldoc.com.

Depuis le 15 janvier 2021, la vaccination est proposée aux habitants de 75 ans et plus. Celle-ci se déroule du lundi au samedi, dans trois centres de vaccination au choix :

- Enghien-les-Bains : salle des Thermes,
- Saint-Brice-Sous-Forêt : salle municipale – 5 bis rue de la Forêt,
- Montmorency : salle municipale – 3 avenue Foch.

Avant de se déplacer, il convient de prendre rendez-vous sur le site www.keldoc.com

Pour toute vaccination, la carte Vitale sera demandée. Un questionnaire, téléchargeable sur www.ezanville.fr, est à remplir lisiblement en fonction du choix du lieu de vaccination.

Qui peut se faire vacciner ?

L'agenda prévisionnel de vaccination est le suivant :

- À compter du 18 janvier : les personnes âgées de 75 ans et plus
 - Fin février/début mars : les personnes âgées de 65 à 74 ans
 - Printemps : les personnes de 50 à 64 ans
- Nous vous informerons au fur et à mesure de l'ouverture des différentes phases.

Après ma vaccination, si j'ai un souci, qui dois-je contacter ?

Au sortir de ma séance de vaccination, si je rencontre le moindre problème, je dois impérativement contacter mon médecin généraliste, voire le 15 dans une situation d'urgence.

Puis-je me faire accompagner au centre de vaccination ?

Oui, je peux me faire accompagner par une tierce personne. Cette personne m'aidera à la compréhension de l'information reçue, de mes droits en vue d'un choix éclairé. Cela peut être :

- un parent ou un proche ;
- une personne de confiance que je désigne ;
- un bénévole d'accompagnement en qui j'ai confiance ;
- un mandataire judiciaire si je bénéficie d'une mesure de protection.

Puis-je me faire vacciner si j'ai la Covid-19 ?

Non, si je suis actuellement atteint de la Covid 19, je dois impérativement rester isolé(e). Je ne dois pas me faire vacciner.

Dois-je me faire vacciner si j'ai eu la Covid-19 ?

Il n'est pas nécessaire, à ce stade, de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà été infectées par la Covid-19. Cependant, à compter du 18 janvier, les personnes âgées de 75 ans et plus peuvent être vaccinées si elles le souhaitent, après échange avec le médecin. Dans ce cas, il faut respecter un délai minimal de trois mois après le début des symptômes avant de procéder à la vaccination et ne pas vacciner s'il y a des symptômes persistants.

LE CCAS est là pour vous aider !

Pour les personnes qui n'ont pas d'accès internet, vous pouvez prendre contact au C.C.A.S. au 06 81 52 33 19, aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h20). Le rendez-vous définitif vous sera alors transmis dans les meilleurs délais.

Pour les personnes qui n'ont pas de moyen de transport, le rendez-vous devra être pris au 06 81 52 33 19. Ainsi, un accompagnement groupé sera réalisé par la Commune d'Ézanville vers un des centres de vaccination.

Angéline POUSSIER, directrice du Centre Communal d'Action Sociale, reste à votre disposition au 06 81 52 33 19 ou par mail apoussier@ezanville.fr, pour toute question relative à cette campagne de vaccination.

Après avoir été vacciné(e), dois-je continuer les gestes barrières ?

Même si vous êtes vacciné(e), vous devez continuer à appliquer scrupuleusement les gestes barrières, dont le port du masque, dans le respect des règles fixées par les pouvoirs publics. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de s'isoler en cas de test positif à la Covid-19, en cas de contact avec une personne positive, ou en cas de symptômes.

SCOLAIRE



Les parents d'élèves reçus en mairie

Une réunion s'est tenue en mairie le samedi 30 janvier, à l'initiative de Geneviève Malet, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, en présence de Monsieur le Maire, de Madame Joannes, Directrice du Pôle Socio-éducatif, et de 2 représentants de parents d'élèves élus par école.

L'objectif était d'évoquer la situation sanitaire de la Covid 19 dans les établissements scolaires d'Ezanville. Un point particulier a été réalisé pour l'école primaire Les Bourguignons qui a dû faire face à des cas avérés de Covid sur l'école, obligeant la fermeture de 7 classes sur 10, les 28 et 29 janvier, avant une reprise progressive en fonction des résultats des tests PCR.

Une collaboration étroite entre l'Inspection Académique et l'Agence Régionale de Santé (ARS) a permis de ne pas fermer l'école sur décision du Préfet qui, lui seul dispose de ce pouvoir en cas de pandémie.

UNE RÉUNION TRIMESTRIELLE

D'autres problèmes spécifiques ou non à chaque école ont été évoqués (chauffage, port du masque, animation...) Ces points seront étudiés. Un retour sera fait par école aux différentes associations de parents d'élèves.

La décision a été prise de renouveler cet échange par l'organisation d'une réunion de l'ensemble des fédérations de parents d'élèves une fois par trimestre.

Nous remercions les parents d'élèves élus pour leur participation et leur aide dans la communication avec les familles.

Port du masque

Il est demandé aux parents de veiller à ce que chaque enfant ait bien 2 masques par jour avec eux afin que les animateurs ou les enseignants interviennent pour un changement obligatoire du masque en début d'après-midi.

Signature de la Convention Territoriale Globale (C.T.G.)

La CTG a été signée le 1^{er} février en mairie par les différents partenaires. Pour rappel, cette convention lie la ville avec la CAF du Val d'Oise pour la période de 2020 à 2024, avec la volonté de mettre en place et de réaliser un projet de territoire partagé afin d'optimiser des actions de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance et la jeunesse, de l'animation de la vie sociale, de l'insertion et l'accès aux droits, ainsi que du logement.



A person wearing a grey hoodie and blue jeans is shown from the side, holding a white paint can with pink and red markings. They are standing in front of a vibrant graffiti wall featuring a large, stylized black and yellow shape on a pink background, with teal and green areas below. The overall scene is brightly lit and colorful.

**ENVIRON-
NEMENT**

Propreté urbaine : bilan de la lutte anti-graffitis et contre les dépôts sauvages

La Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) assure le maintien de la propreté des espaces publics sur son territoire avec notamment l'enlèvement des graffitis et des dépôts sauvages. Lors du dernier Conseil communautaire, un bilan de ces deux compétences a été présenté.

LUTTE ANTI-GRAFFITIS : DES EFFORTS À FAIRE

L'Agglomération prend en charge les dépenses liées à la lutte anti-graffitis par le biais d'un marché avec une entreprise spécialisée et en coopération avec les services techniques des communes. La CAPV assure l'enlèvement des tags sur les bâtiments publics, le mobilier urbain mais aussi sur les murs de clôture ou les façades des habitations, lorsque les tags sont visibles depuis la voie publique. Différents procédés tels que la peinture, le gommage, le lavage ou encore le sablage sont utilisés afin de faire disparaître les tags.

En 5 ans, ce sont plus de 134 000 € qui ont été dépensés par la CAPV dans le cadre de la lutte anti-graffitis, dont 1338 € pour la Commune d'Ézanville. Si la Ville est particulièrement bien positionnée par rapport aux autres communes de l'agglomération, elle a presque triplé la dépense depuis 2016. Les coûts n'ont fait qu'augmenter avec une légère baisse en 2020. La CAPV, en partenariat avec la Ville d'Ézanville, est attachée à la protection du cadre de vie des ézanvillois et s'engage résolument dans le traitement curatif et préventif des tags qui dégradent votre environnement.

Pour faire effacer un tag sur votre habitation ou signaler un tag situé sur la voie publique, contactez la mairie au 0139916478 ou la CAPV au 0130109161 / contact@agglo-plainevallee.fr.

Coût pour la ville

2015	236 €
2016	131 €
2017	257 €
2018	39 €
2019	373 €
2020	302 €
TOTAL	1338 €

Dépôts sauvages : la ville s'attaque au problème

En ce qui concerne la lutte contre les dépôts sauvages, la Ville d'Ézanville fait figure de très mauvais élève au sein de la communauté d'agglomération. En effet, sur les 71191 € dépensés en 5 ans par la CAPV dans la lutte contre les dépôts sauvages, 27070 € l'ont été pour Ézanville alors que les chiffres pris en compte pour la ville ne débutent qu'en 2018. En 3 ans, la ville est passée de 209 € de dépense à 27070 €, soit une augmentation intolérable de 26861 €. Les dépôts sauvages ont explosé au sein de la ville. La nouvelle équipe municipale a décidé qu'il était urgent de s'attaquer au problème. Ainsi depuis l'été dernier, la Police Municipale traque les contrevenants. Une enquête a permis dernièrement de retrouver les responsables de dépôts

sauvages. Ces derniers ont dû s'acquitter d'une amende en plus des frais de retrait des déchets. Des caméras de surveillance supplémentaires sont également à l'étude. Pour rappel, vous pouvez signaler un problème de propreté urbaine sur le site de la CAPV : <https://www.agglo-plainevallee.fr/lenvironnement/la-proprete-urbaine>



Coût pour la ville

2018	209 €
2019	19702 €
2020	7159 €
TOTAL	27070 €



Jeu-concours de décorations de Noël : une première réussite !

Le premier jeu-concours de décorations de Noël à Ézanville a reçu un bel accueil.

Il y a eu 38 inscriptions réparties en trois catégories distinctes : maisons et jardins, fenêtres et balcons, commerces et services. Un jury de 10 personnes composé d'élus de la majorité et de l'opposition ainsi que d'agents de la ville a ensuite réalisé la notation en allant directement sur place. Une note sur 20 a alors été attribuée en fonction de la densité, de la répartition, de l'originalité et de la qualité des éclairages des décorations. C'est ensuite 9 lauréats qui ont été désignés - soit 3 gagnants pour les 3 catégories - et qui se sont vus remettre de la part de Monsieur Le Maire, Eric

Battaglia, et de son Adjoint à l'événementiel Guy Barrière, un bon cadeau d'une valeur de 100 €, 50 € ou 30 € ainsi qu'un certificat mentionnant le 1^{er}, 2^e ou 3^e prix.

Merci encore à tous les participants qui ont permis de divertir et d'émerveiller les yeux des petits comme des grands et ainsi apporter de la gaieté en ces temps de crise sanitaire.



Les lauréats 2020

1^{ÈRE} CATÉGORIE : PARTICULIERS - MAISONS ET JARDINS

- 1^{er} prix : Michelle Jourdain (A)
- 2^e prix : Jacqueline Temmerman (B)
- 3^e prix : Bénédicte Allet (C)

2^È CATÉGORIE : PARTICULIERS- FENÊTRES ET BALCONS

- 1^{er} prix : Christelle Riché (B)
- 2^e prix : Corine Delbart
- 3^e prix : Isabelle Lhotellier

3^È CATÉGORIE : COMMERCE ET SERVICES

- 1^{er} prix : Centre de Loisirs P. et M. Curie (C)
- 2^e prix : Péri scolaire Paul Fort (D)
- 3^e prix : Magasin Jasmin, lilas, etc... (E)



Un nouveau service des sports

Depuis le 2 novembre 2020 un service des sports a été créé au sein de la Ville. Présentation de ce nouveau service aux Ézanvillois, de ses missions et de ses projets.

Le service « sports » est une création de l'équipe municipale et fait suite à une réflexion et à une étude de fond. Ce secteur ne disposait pas auparavant d'un service administratif réel. L'évolution des lois et des normes, tant dans le domaine matériel que dans les domaines de la logistique et des moyens humains (bénévoles et employés communaux), ainsi que les liens avec les services de la Préfecture dans un contexte de plus en plus contraignant, nécessitait une supervision administrative et collaborative avec les associations sportives. En effet, il faut rappeler que chaque association a ses propres réglementations selon la nature du sport pratiqué.

UN SERVICE RATTACHÉ AU PÔLE SOCIO ÉDUCATIF

Le service est rattaché au Pôle Socio Éducatif et a des actions transverses avec les services de la Culture, de la Jeunesse, de l'Enfance, du Centre Communal d'Action Sociale. Il repose sur des missions dont les objectifs sont axés prioritairement auprès de la jeunesse d'Ézanville à l'échelle du territoire. C'est donc tout naturellement que l'ancien responsable Enfance du Pôle



Socio Éducatif a été nommé à la tête de ce service, M. Franck Legrix.

Les missions du service portent principalement sur :

- **La promotion de l'axe « sport »** dans des catégories insuffisamment ou non couvertes par les associations et clubs de la ville dans le cadre du loisir, du bien-être, de la santé, de l'entreprise collective et solidaire, du développement partenarial et citoyen sur le territoire auprès de la jeunesse d'Ézanville ;
- **L'affirmation et la consolidation des liens entre le secteur associatif sportif et la municipalité** au moyen d'échanges, d'apports logistiques et administratifs dans l'organisation et le déroulement de manifestations via l'investissement de ce secteur associatif dans la vie locale ;
- **Le pilotage, l'animation, l'évaluation, l'affinement et le réajustement (le cas échéant) de la Convention Territoriale Globale.** Ce contrat engageant la ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF) pour une durée de 5 ans (2020-2024), votée par le Conseil Municipal à l'unanimité en date du 26 novembre 2020 (décision 46/2020). Il couvre 24 actions globales sur 6 axes : petite enfance, parentalité, enfance et jeunesse, animation de la vie sociale, insertion et accès aux droits et logement.

Des projets et des partenariats à venir

Ces missions sont complémentaires les unes aux autres car elles répondent à l'analyse effectuée sur le territoire en matière de poursuite d'actions existantes, prennent en compte des indicateurs qualitatifs de service auprès des usagers et la nécessité de développer, selon les besoins identifiés, des projets d'activités à destination des jeunes principalement. De nouvelles actions seront également présentées et adaptées sous différentes formes (initiations, stages découvertes,...), mêlant à la fois des pratiques physiques mais également des pratiques de réflexion, d'apprentissages, de rencontres. Ce travail s'effectuera selon les orientations et les possibilités logistiques, financières et selon les orientations prises par l'élu en charge du secteur, M. Louis Le Pierre.

D'autres activités pour le service sont à l'étude, notamment faire progresser Ézanville dans le label ville active et sportive ainsi que des partenariats resserrés avec l'Éducation Nationale (primaire et collège), des démonstrations et des rencontres via les partenaires institutionnels.

TRAVAUX



Voirie et entretien : les travaux se poursuivent dans toute la ville

Malgré le froid et le mauvais temps, les travaux extérieurs se poursuivent au sein de la ville, tout comme l'entretien des bâtiments municipaux notamment les écoles.

RUE DE L'OURCQ

Le programme de voirie 2020 se termine avec la réfection des enrobés et de la signalisation impasse des fleurs et rue de l'Ourcq.



RACCORDEMENT RUE COLBERT / RUE DE LA FRATERNITÉ

Le promoteur Nexity, dans le cadre de la finition de son programme dans le quartier des Ouches, réalise les travaux de voirie qui permettront de raccorder la rue de la Fraternité à la rue Colbert. Cette voie permettra de fluidifier le trafic au sein de la commune. L'achèvement des travaux est prévu fin février si la situation sanitaire et les intempéries le permettent. Des travaux de sécurisation seront entrepris sur l'autre tronçon avant l'ouverture à la circulation. D'ailleurs, il n'est pas encore décidé de l'ouvrir en sens unique ou en double-sens.



Espaces verts et bâtiments municipaux

Les agents du service Espaces Verts ont fabriqué plusieurs décors en bois et matériel de récupération afin d'égayer le rond-point de la Briqueterie. Une cabane et un personnage sur un banc sont venus rejoindre l'hôtel à insectes installé l'année dernière.



Côté bâtiments municipaux, des travaux de sécurité ont été effectués avec le remplacement des blocs autonomes d'éclairage de sécurité.

ASSOS
//////////



ESAT : le pressing solidaire se développe !

2020 nous a montré à tous en quoi la solidarité et la bienveillance, envers les autres comme envers la planète, sont des valeurs fondamentales au bon fonctionnement de notre société et au bien vivre ensemble.

Ces valeurs, l'ESAT d'Ézanville et l'Association HAARP, les portent depuis longtemps et souhaitent les promouvoir. Elles sont déclinées à travers leurs projets collectifs et individuels d'accompagnements d'hommes et de femmes en situation de handicap. Elles sont diffusées et partagées dans leurs constructions partenariales tournées vers l'économie solidaire et l'utilité sociale.

En 2021, le service de pressing solidaire, proposé par l'association et encore trop méconnu des ézanvillois, se fera plus proche, plus accessible et plus disponible.

Avec le concours de la Commune, un tout nouveau point de dépôt et de retrait de votre linge est mis à la disposition des habitants, agents et professionnels de la Ville. Lavés et/ou repassés pour un tarif solidaire, vos vêtements seront transportés vers et depuis notre pressing par un véhicule utilitaire électrique, plus respectueux de l'environnement. L'équipe a également souhaité vous proposer des horaires plus adaptés avec un tout nouveau créneau le samedi matin.

Depuis le 19 janvier 2021, retrouvez l'équipe de l'ESAT chaque mardi, jeudi et samedi, de 9h30 à 11h30 à la salle Anglade 1, 6 bis rue Anglade (à côté de la Police Municipale).

Le Pressing Solidaire continue également de vous accueillir du lundi au vendredi, à l'ESAT d'Ézanville (1, rue de l'Église).



 **Plus d'informations au 0139914603 - www.esat-ezanville.fr**

EN BREF

Fermeture des infrastructures sportives

Suite aux annonces du gouvernement du 14 janvier 2021 en lien avec la crise sanitaire, les infrastructures sportives de la ville (Complexe de la Prairie et Stade du Pré Carré) sont fermées à l'usage des pratiques sportives jusqu'à nouvel ordre.

Association des Amis et Élèves d'Ézanville : des jeux et des sorties !

L'AAEE vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle. Son souhait est de pouvoir mener à leurs termes les projets qui ont été choisis et élaborés pour 2021 afin de renouveler convivialité, rencontres amicales et sorties particulièrement appréciées (conditions sanitaires respectées). N'hésitez pas à rejoindre l'association !

► **Pour tous renseignements, contactez Danièle GLOTIN (0610491082). Prochains jeux le jeudi 18 février - Salle Anglade.**

Stage BAFA

La Ville, en partenariat avec l'association « La main solidaire », organise une formation au diplôme du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) général (base) à un prix réduit (280 euros) du 21 au 28 février.

Inscriptions et informations au service
► **Jeunesse et Familles - 0139359582.**



L'ESSENTIEL

Nouveaux horaires de la Mairie et suspension temporaire de la nocturne

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la mairie est ouverte le lundi matin et propose des permanences nocturnes tous les jeudis jusqu'à 19h. Cependant, en raison du couvre-feu avancé à 18h, la nocturne est suspendue jusqu'à nouvel ordre. La mairie est fermée le samedi.

Rappel des horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h20.

Campagne de sensibilisation de la Croix-Rouge française

Une campagne de sensibilisation de porte à porte sera entreprise à Ézanville du 8 février au 6 mars 2021, à raison de 12 jours pendant cette période. Parfaitement identifiables grâce à un badge et une tenue aux couleurs de la Croix-Rouge, les équipes passent de porte-à-porte au domicile des habitants. Ils leur présentent les différentes activités de l'association avec pour objectif d'obtenir de nouveaux donateurs réguliers mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèce ou en chèque. Hors situation de couvre-feu, l'équipe sera active du lundi au samedi, de 9h30 à 20h00. L'heure de fin de journée sera naturellement adaptée et alignée sur les heures de couvre-feu en vigueur le jour du passage. Un « Code de conduite » a été signé par chaque ambassadeur et il comprend des règles à suivre sur l'hygiène, la distanciation sociale et l'assainissement, basé sur les conseils les plus récents du gouvernement.

Démarchage recherche d'insectes xylophages

Des Ézanvillois ont récemment été démarchés par une société prétendant travailler en partenariat avec la mairie pour la recherche d'insectes xylophages sur les charpentes de maisons de plus de 20 ans. Nous vous informons que la mairie n'a mandaté aucune société pour la recherche d'insectes xylophages.

Permanences juridiques et notariales

Des permanences, gratuites et sur rendez-vous (accessible sur simple présentation d'un justificatif de domicile), d'un avocat et de notaires sont proposées dans les locaux de la mairie :

- consultations juridiques : tous les 1^{er} jeudis de chaque mois lors de la nocturne entre 16h00 et 18h30 (permanence est maintenue durant le couvre-feu avec une modification des horaires, de 15h30 à 17h00),
- consultations notariales : tous les 3^e vendredis de chaque mois entre 15h00 et 17h00 (entretien confidentiel).

Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil de la Mairie au 01 39 3544 80.

Le poissonnier de retour sur la place E. Devillers

Le poissonnier ambulant est de retour le samedi matin sur la place Elluin Devillers depuis le 23 janvier.

Sécheresse : la Ville demande une reconnaissance de catastrophe naturelle

La ville a formulé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse-réhydratation des sols, auprès du Préfet du Département. Celle-ci doit faire l'objet d'une instruction jusqu'à publication d'un arrêté interministériel portant reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle. La ville fera connaître, par voie d'affichage, la teneur de la décision interministérielle.

LE CARNET

DÉCEMBRE

Naissances

Camila Carvalho, Léna Croix

Décès

Gilles Renaux, Lucien Casanave-Lablanque, Claude Messé, Raymond Lenoir

JANVIER

Naissances

Thecya Foggéa Postros, Yani Azrar, Jennah Kardjadja, Anne-Murielle Koukougnon

Mariages

Ambre Degremont et Enselme Zamba

Décès

Pierre Lavisse, Antoine Dupuis, Jean-François Carnot, Marie-Thérèse Forestier, Van Kiet Nguyen

La messagerie d'Ézanville

Mensuel d'informations municipales

Hôtel de Ville // 0139354480

Directeur de la publication // Eric Battaglia

Rédaction // Ève Pavesi

Conception-réalisation // RDVA // 0139901000

Impression // STIP // 0139919173 //

Dépôt légal à parution

ISSN : 1292-3729.



Tribunes d'expression des groupes politiques

Que nous réserve 2021? L'espoir d'un vaccin efficace mais les conséquences économiques de la crise sanitaire qui risquent d'aggraver encore la situation des ménages et des entreprises. C'est pourquoi il faut ABSOLUMENT anticiper les difficultés des familles, les informer de leurs droits et des possibilités d'accompagnement qui existent sur le territoire et les renforcer. Une communication préventive dans le prochain bulletin municipal serait donc très utile.

Si la solidarité est un élément fondamental pour combattre cette pandémie, nous nous étonnons de la position de Monsieur Battaglia, qui a cosigné avec 25 autres maires du Val d'Oise un appel à revenir en arrière sur la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) de 2013. Revenir à un quota inférieur de logements sociaux et raisonner à un échelon intercommunal plutôt que communal, c'est exonérer certaines communes de leurs obligations et donc imposer aux communes voisines la concentration de logements sociaux. Bref, « nous sommes pour la solidarité mais pas chez nous ! » Bien évidemment, Ézanville Ensemble qui défend une conception de l'habitat social partagé solidaire et la dignité de ses habitants, ne partage pas ce point de vue. Ce n'est pas parce que des communes, dont Ézanville, ont ignoré la loi, pris un retard considérable et ont donc été logiquement sanctionnées par une amende et une mise sous tutelle préfectorale, qu'il faut opposer création de logements sociaux et mixité sociale.

Pour nous, l'accès au logement social doit profiter à tous et doit se fonder dans un urbanisme de petites unités réparties dans tous les quartiers. D'une obligation, faisons plutôt une opportunité pour créer un ensemble de projets cohérents visant une mixité sociale mais aussi générationnelle partout dans la ville, par exemple dans le futur quartier de la gare et dans la ZAC réaménagée. Ainsi, l'installation de jeunes couples, de seniors et de certains de nos enfants pourrait favoriser la richesse et le dynamisme de notre ville.

Pierre Leduc, Paule Schaaff et Alain Lambret
Ézanville ensemble

Cher(e)s ézanvillois(es),

La crise sanitaire que nous traversons depuis un an maintenant a renforcé notre analyse sur la production de services publics au niveau communal. Il devient indispensable d'organiser localement un maillage complémentaire de celui produit par la ville. Le fait le plus flagrant relève de la nécessaire solidarité au près des plus fragiles et isolés d'entre nous. La crise du Coronavirus l'a démontré.

Plus largement, et comme nous l'avions précisé durant la dernière campagne des élections municipales de 2020, notre tissu associatif doit se renforcer pour dynamiser Ézanville que ce soit en matière de culture, citoyenneté, solidarité, formation et insertion professionnelle, aide administrative, développement durable et écologie, logement...

Fort de ce constat, notre collectif Ézanville c'est vous !, a décidé de se constituer en association. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de notre engagement municipal, elle porte le nom de notre liste.

Notre équipe de bénévoles, avec tous ceux qui souhaitent nous rejoindre, offrent déjà des services gratuits qui sont détaillés sur notre site internet : www.ezanville-cest-vous.com

Notre association est ouverte à toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'investir pour la commune dans le cadre de l'intérêt général et du rayonnement de notre territoire.

Prenez soin de vous et protégez-vous bien !

Ézanville c'est vous !
Sébastien ZRIEM, Nadia GOSMANT,
Pierre GREGOIRE, Sylviane SINAY

Toute l'équipe « Un Avenir Pour Ézanville » vous souhaite pour l'année 2021.... Joie, bonheur, succès et surtout une bonne santé, à vous, vos proches.

En ce début d'année, la Covid reste au centre de nos préoccupations et plus particulièrement pour ceux qui l'ont vécu ou ont perdu des proches. Nous leur adressons toute notre sympathie.

La vaccination est un espoir. Elle ne relève pas de la compétence de la ville, mais nous attendons d'elle, dès que possible, une communication portant sur l'organisation des séances de vaccination avec, pourquoi pas une antenne mobile à Ézanville, et l'évocation des moyens de transport à proposer aux personnes ne pouvant se déplacer seules.

La situation est préoccupante, pour les commerces de proximité auprès desquels nous devons privilégier nos achats et pour les actifs ayant perdu ou risquant de perdre leur emploi.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est là pour aider les personnes qui connaissent des difficultés mêmes passagères. Il ne faut pas hésiter à le contacter et à le solliciter, d'autant que l'élargissement de ses horaires d'ouverture facilite cette démarche. Il est aussi en lien avec les associations nationales ou locales.

Dans ce contexte particulièrement difficile, nous déplorons les atteintes faites aux services publics qui viennent détériorer nos conditions de vie et notre quotidien et ce d'où qu'elles viennent, que ce soit par la fermeture de la trésorerie rue Anglade ou celle de la mairie le samedi matin depuis le 1er janvier.

C'est tout juste si ces décisions, de toute évidence, contraignantes et difficilement compréhensibles, ne sont pas présentées comme des opportunités pour les contribuables et usagers que nous sommes tous ! Nous espérons que la poste d'Ézanville résistera !

Yves Kerscaven et Christine Leroux
Un avenir pour Ézanville

RETOUR SUR



1 Décembre

Jean Sallin a offert à la Ville un de ses tableaux représentant l'église Notre-Dame-de-l'Assomption d'Ézanville en peinture. Passionné de dessin depuis son plus jeune âge, cet artiste Domontois s'adonne complètement à la peinture depuis qu'il est à la retraite. Il a participé à plusieurs expositions, dont une à Ézanville qui lui a donné l'idée de peindre l'église en 2006. Très honoré par ce présent, Monsieur le Maire lui a remis une médaille et a fait installer son œuvre à l'accueil de la mairie, afin qu'elle soit visible par tous.

2 Janvier

Flocage des véhicules électriques de la Ville.

3 11 janvier

M. le Maire et Mme Saretto, adjointe au Maire en charge des Seniors, ont présenté leurs vœux aux personnes âgées de la Résidence autonomie ARPAVIE « Les Cèdres ».

4 16 janvier

Salage des rues de la ville par les services techniques.